

DECLARATION DE CONSENTEMENT AU DON DU CORPS A DES FINS D'ENSEIGNEMENT MEDICAL ET DE RECHERCHE (document recto/verso)

Madame, Monsieur,

Vous avez souhaité obtenir des informations relatives à la procédure de don du corps le : / /20

En adressant par voie postale la présente déclaration manuscrite signée de votre main (2 pages), vous reconnaissez avoir pris connaissance de l'intégralité du document d'information qui vous a été remis par le responsable de la structure d'accueil des corps et notamment des conditions d'utilisation des corps, des modalités de restitution de votre corps ou de vos cendres ainsi que des conditions d'utilisation de vos données à caractère personnel et leur destination.

Votre déclaration de don (mentions en gras à recopier dans leur intégralité dans le cadre à droite) :

[illegible]

Acceptation du don par l'établissement, date : / / - Numéro de carte : **37#**.....

Désignation de la structure d'accueil : **Centre de don du corps de Tours (Indre et Loire -37)**

Signature du responsable de la structure d'accueil (nom, prénom) : **Pr Christophe DESTRIEUX – Directeur du Centre**

Si vous renoncez au don de votre corps, merci de renvoyer votre carte de donneur et ce document avec la mention écrite de votre main suivie de votre signature : « **en date du / / : « je renonce à faire don de mon corps »** »

.....

[illegible]

Notice d'information relative à la collecte de données à caractère personnel

Document à compléter, signer et à retourner au :

Centre de don du corps - Faculté de Médecine - 10 Boulevard Tonnellé 37032 TOURS cedex

Les informations vous concernant recueillies dans ce dossier d'inscription au centre de don du corps sont collectées et traitées par l'Université de Tours, pour des finalités de gestion des dons du corps à des fins d'enseignement médical et de recherche.

Les établissements autorisés à recevoir des dons de corps à des fins d'enseignement médical et de recherche sont responsables du traitement des données à caractère personnel qui s'y rapportent (article R/ 1261-32 du code de la santé publique). Ce traitement, dont les conditions sont définies par l'arrêté du 11 juillet 2023 relatif au registre et au traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par les établissements autorisés à accueillir des corps à des fins d'enseignement médical et de recherche, a pour donc pour base l'obligation légale (article 6, 1°, c du RGPD).

Ces données peuvent être communiquées aux seuls destinataires suivants : le responsable et les agents habilités du centre de don du corps ; l'opérateur funéraire qu'il mandate, les agents de l'autorité de tutelle chargés du contrôle de l'établissement autorisé ; et, pour vos choix relatifs aux opérations funéraires : votre personne référente, votre famille ou vos proches

Conformément à l'article 4 de l'arrêté du 11 juillet 2023, *relatif au registre et au traitement de données à caractère personnel*, ces données seront conservées au maximum 5 ans à compter de la fin des opérations funéraires ou, si l'Université de Tours n'était pas informée de votre décès, jusqu'à la date à laquelle vous atteindriez l'âge théorique de 120 ans. Ces données seraient supprimées immédiatement si vous renonciez au don du corps.

Les droits suivants vous sont reconnus sur vos données à caractère personnel : droit d'accès, droit de rectification, droit de limitation. Le droit à l'effacement et le droit d'opposition ne s'appliquent pas. Pour plus d'informations sur vos droits, vous pouvez consulter le site cnil.fr.

Pour exercer ces droits, ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'Université, en joignant un justificatif d'identité par courriel à dpo@univ-tours.fr ou par courrier à Université de Tours - Direction des affaires juridiques - 60, rue du plat d'étain - 37020 Tours

Pour plus d'informations sur les finalités et les modalités du traitement de vos données dans le cadre de ce don, vous pouvez consulter :

- L'arrêté du 11 juillet 2023 *relatif au registre et au traitement de données à caractère personnel* mis en œuvre par les établissements autorisés à accueillir des corps à des fins d'enseignement médical et de recherche ;
- La politique de protection des données à caractère personnel relative aux usagers de l'Université sur son site internet institutionnel.

Je reconnais avoir été informé des modalités du traitement de mes données à caractère personnel dans le cadre de mon don au centre du don du corps de l'Université de Tours.

Nom : Fait à....., le

Prénom : Signature :